



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/333
20 juin 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

Quarante-quatrième session
Point 66 de la liste préliminaire*

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTÉES
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

Lettre datée du 16 juin 1989, adressée au Secrétaire général par le
Représentant permanent de la Mongolie auprès de l'Organisation des
Nations Unies

Conformément au paragraphe 3 de la résolution 43/78 L de l'Assemblée générale datée du 7 décembre 1988, j'ai l'honneur de vous communiquer les vues du Gouvernement de la République populaire mongole concernant la proclamation de la décennie commençant en 1990 comme troisième Décennie du désarmement.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 66 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) M. DUGERSUREN

* A/44/50/Rev.1.

ANNEXE

Vues du Gouvernement de la République populaire mongole dont
il pourrait tenir compte dans l'élaboration de la troisième
Décennie du désarmement et la fixation de ses objectifs

I. Situation internationale

En évaluant la situation internationale dans laquelle se déroulera la troisième Décennie du désarmement, l'Assemblée générale pourrait prendre en considération les éléments suivants :

1. La situation internationale générale promet d'être dans l'ensemble plus favorable que dans les décennies précédentes. Les facteurs suivants contribuent à cet état de choses :

- On a fait un premier pas dans la voie de la réduction des missiles nucléaires et du désarmement nucléaire. Le traité conclu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis concernant l'élimination de leurs missiles nucléaires de portée intermédiaire et de portée plus courte basés à terre est appliqué de façon satisfaisante;
- Des signes encourageants laissent prévoir la conclusion d'accords sur une réduction sensible des armes stratégiques offensives de l'URSS et des Etats-Unis; l'interdiction complète et l'élimination totale des armes chimiques; la réduction des armements classiques et des forces armées en Europe. On observe en particulier un rapprochement des positions des pays membres de l'OTAN et des pays parties au Traité de Varsovie dans ce dernier domaine;
- Les mesures unilatérales prises par l'URSS et d'autres pays socialistes pour réduire sensiblement leurs forces armées et leurs armements contribuent beaucoup à soutenir et promouvoir les impulsions favorisant la réalisation des objectifs du désarmement;
- On a de plus en plus recours à la politique de règlement pacifique des crises régionales, qui contribue à améliorer la situation internationale;
- La communauté internationale prend de plus en plus conscience de la menace terrible qui pèse sur l'humanité à l'ère nucléaire, ainsi que des impératifs de l'interdépendance croissante des pays et des peuples si l'on veut sauver la civilisation sur la planète;
- Cela étant, l'optique nouvelle concernant le règlement des problèmes mondiaux dans le souci des intérêts de l'humanité tout entière gagne de plus en plus de partisans;
- Les activités de maintien de la paix de l'ONU se sont beaucoup renforcées et l'Organisation, en tant que seule instance internationale capable de trouver un équilibre entre les justes intérêts de tous, est de plus en plus appelée à jouer un rôle central dans les questions de désarmement.

2. D'autre part, les facteurs suivants expliquent la nécessité de redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs du désarmement :

- L'existence d'un énorme arsenal d'armements, en particulier d'armes de destruction massive, continue à faire peser une grave menace sur la paix et la sécurité générales;
- Le perfectionnement technique continu des missiles aussi bien que des armes classiques aggrave encore cette situation inquiétante;
- L'absence de volonté politique de résoudre les problèmes de désarmement dont font preuve certains milieux et leur insistance sur la notion de "dissuasion nucléaire", sur la modernisation de certains types de missiles nucléaires entravent sérieusement le processus de limitation des armements et de désarmement.

II. Buts et objectifs de la Décennie

De l'avis du Gouvernement mongol, les principaux buts et objectifs de la troisième Décennie du désarmement doivent être notamment les suivants :

1. Contribuer à jeter les bases d'un monde dénucléarisé et non violent en s'appuyant sur les principes de la Charte des Nations Unies; élaborer un programme de désarmement général et complet sous strict contrôle international, sur la base des principes fondamentaux du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

2. Réaliser un programme progressif de désarmement nucléaire menant à l'élimination complète des armements nucléaires dans les plus brefs délais. A ces fins, il faudrait :

- Que les Etats-Unis et l'URSS concluent un traité pour la réduction radicale de leurs armements stratégiques offensifs tout en consolidant les dispositions du Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques de 1972;
- Que l'on passe à des négociations sur la poursuite de la réduction des arsenaux nucléaires auxquelles participeraient toutes les puissances nucléaires;
- Qu'un accord soit conclu sur l'interdiction complète et générale des essais nucléaires;
- Que l'on renforce les dispositions visant à prévenir la propagation des armes nucléaires;
- Que l'on élargisse les zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes régions.

3. Mettre sur pied un accord d'interdiction complète des armes chimiques.

4. Prévenir la course aux armements dans l'espace.
5. Réduire radicalement les armes classiques et les forces armées jusqu'au niveau raisonnablement suffisant pour assurer la défense.
6. Adopter des mesures concrètes pour mettre en oeuvre le programme d'action adopté à la Conférence internationale de 1987 sur la relation entre le désarmement et le développement.
7. Procéder à la reconversion économique, élément indissociable du processus de désarmement.

III. Mécanisme

Prévoir :

1. Des mesures concrètes pour améliorer l'efficacité de l'activité de l'ONU dans le domaine du désarmement ainsi que des travaux de la Commission du désarmement.
2. La convocation en 1995 d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.
3. Des mesures efficaces de mobilisation de l'opinion mondiale en faveur du désarmement. Prévoir notamment la poursuite de manifestations telles que la Campagne mondiale pour le désarmement et la Semaine internationale du désarmement.
4. Des mesures concrètes pour intensifier davantage les efforts et l'influence des organisations non gouvernementales et de l'opinion publique afin qu'on progresse dans la réalisation des objectifs de désarmement.
